

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Télégramme de condoléances.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Directeur du Cabinet Civil et du Secrétariat particulier de S. A. S. le Prince.

Ordonnance Souveraine détachant un fonctionnaire dans les fonctions de Chef du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Obsèques de Mme Eugène Marquet, femme du Président du Conseil National.

Concours d'élégance automobile.

Entrée dans le port de Monaco de la canonnière Tapa-guese à l'occasion des Régates Internationales.

Soirée annuelle de la Société « l'Épée et le Pistolet de Monaco ».

Société des Conférences. — Histoire d'une âme, Charles Péguy, par M. Jérôme Tharaud; Les îles de la Mer Egée, par M. Paviot.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Théâtre de Monte-Carlo. — Saison d'Opéra: Mme Pampolini dans Madame Butterfly.

Au Concert Classique.

École Municipale de Musique.

**MAISON SOUVERAINE**

A l'occasion du deuil cruel qui a frappé M. le Président du Conseil National, S. A. S. le Prince Souverain a adressé à M. Eugène Marquet le télégramme de condoléances suivant :

M. Eugène Marquet, Monaco.

Vous adresse fond du cœur vives et affectueuses condoléances.

LOUIS.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 556.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Conseiller Privé Adolphe Fuhrmeister, Chef de Notre Cabinet Civil et de Notre Secrétariat Particulier, est nommé Directeur de Notre Cabinet Civil et de Notre Secrétariat Particulier.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatorze mars mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince : LOUIS.

Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 557.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Conseiller d'Etat Henry Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, est détaché, jusqu'à nouvel ordre, dans les fonctions de Chef de Notre Cabinet Civil.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatorze mars mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

Mme Eugène Marquet, femme de M. Eugène Marquet, Président du Conseil National, Consul de Suède à Monaco, a succombé, le mercredi 16 mars, dans sa 54<sup>e</sup> année, aux suites d'une longue et cruelle maladie.

Dès que la triste nouvelle leur a été connue, S. A. S. la Princesse Héritière, accompagnée de Mme la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur, et S. A. S. le Prince Pierre, accompagné du Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance, se sont rendus au domicile mortuaire et ont exprimé leurs condoléances à M. Eugène Marquet et à la famille.

Toutes les notabilités ont également fait une démarche auprès de M. le Président du Conseil National ou se sont inscrites sur le registre.

Les obsèques ont été célébrées jeudi dans l'après-midi.

La levée du corps a été faite par M. le Curé de Sainte-Dévote, entouré de son clergé.

Sur le corbillard avaient été déposées les magnifiques couronnes en fleurs naturelles envoyées par S. A. S. le Prince Souverain et par LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, ainsi que les couronnes offertes par la famille.

Cinq voitures suivaient, chargées de fleurs. La couronne offerte par le Conseil National était portée à bras devant la délégation de la haute Assemblée.

S. A. S. le Prince Souverain s'était fait représenter par son premier Aide de camp, M. le Général Roubert, qui précédait la famille.

Le deuil était conduit par M. Eugène Marquet entouré de ses neveux, MM. de Lagausie et le Comte de Saunhac.

Dans le très long cortège, on remarquait : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; M. Benedetti, Préfet des Alpes-Maritimes; M. le Secrétaire d'Etat Rous-

sel; le Dr Richard, Directeur du Musée Océanographique; M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil de S. A. S. le Prince; M. Michel Fontana, Vice-Président et les Membres du Conseil National; M. Alex. Médecin, Maire de Monaco, ses adjoints et les Membres du Conseil Communal; le Lieutenant-Colonel Gastaldi, Aide de camp de S. A. S. le Prince; MM. Gallèpe et Louis de Castro, Conseillers de Gouvernement; MM. le Baron Pieyre, Consul Général de France; Pittalis, Consul d'Italie; Gastaud, Consul de Norvège; Van Panhuys, Consul des Pays-Bas; Bouvier, Consul de Belgique, et les autres Membres du Corps Consulaire accrédité; une délégation de la Chambre Consultative; les Présidents et délégations des Colonies française, italienne, suédoise, belge, suisse, des Sociétés locales; la plupart des autorités et des fonctionnaires; les représentants de la Société des Bains de Mer; une grande affluence de dames et de citoyens monégasques, des délégations de Communautés religieuses, des Services municipaux, des Carabiniers, Agents de la Sûreté et Sapeurs-Pompiers; enfin, un grand concours d'amis et de population.

Le service funèbre a été célébré dans l'église Sainte-Dévote entièrement tendue de noir.

LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, accompagnés de Mme Jean Bartholoni, Dame d'honneur, et du Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance, ont assisté dans le chœur à la cérémonie.

S. G. Mgr. Clément, Evêque de Monaco, a donné l'absoute.

L'inhumation s'est faite au cimetière de Monaco dans un caveau de famille. M. le Chanoine Dary a dit les dernières prières.

\*\*

A l'occasion du décès de Mme Eugène Marquet, M. le Président du Conseil National a reçu le télégramme suivant de la Municipalité de Nice :

Municipalité niçoise s'associe tout votre deuil et vous exprime plus sincères compliments condoléances.

Le Concours d'Elégance Automobile, qui est une des manifestations les plus appréciées de la saison, a eu lieu vendredi dernier sur la place du Casino et a été favorisé par un temps splendide.

S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, a été reçu aux sons de l'Hymne Monégasque et a pris place dans la tribune au milieu de nombreuses personnalités.

Aussitôt le défilé des voitures primées a commencé souligné par les fréquents applaudissements du public qui se pressait tout autour de la place et le long des allées du Boulingrin.

Le Jury, dont le choix était difficile au milieu de tant de merveilles de goût et de confort, a remis aux plus belles voitures des objets d'art ou des médailles.

Pendant le défilé, la Musique Municipale s'est fait entendre.

Samedi matin, vers sept heures, à l'occasion des Régates Internationales, est entrée dans le port, venant de Nice, la canonnière *Tapageuse* commandée par le Lieutenant de vaisseau Baron Jean Didelot.

Le Commandant a été reçu au Consulat Général de France par M. le Baron Pieyre, puis au Cercle des Régates par M. Théophile Gastaud, Président.

Après s'être inscrit au Palais, le Commandant Didelot a fait une visite à S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, et a déposé sa carte chez M. Eugène Marquet, Président du Conseil National, et chez M. Alex. Médecin, Maire de Monaco.

Dans la soirée, grâce à l'obligeance de la S.B.M., le Commandant Didelot assista, dans une loge, à la représentation d'*Yvan le Terrible*, à l'Opéra de Monte-Carlo.

Le Président de la S. R. M. a eu l'aimable pensée de faire adresser à l'équipage de la *Tapageuse* un don en nature pour améliorer l'ordinaire.

Le Commandant, très touché de ce geste, a prié M. Th. Gastaud de recevoir, au nom de ses hommes, ses plus vifs remerciements.

La soirée offerte, dimanche soir, par la Société « L'Épée et le Pistolet de Monaco » dans la superbe Salle de Musique du Casino de Monte-Carlo, obligeamment prêtée par la Société des Bains de Mer, a encore dépassé en éclat, en intérêt sportif et en animation les belles réunions des années précédentes.

S. A. S. le Prince Pierre de Monaco, Président d'Honneur de la Société, a daigné assister au Concert et aux rencontres d'escrime.

Son Altesse Sérénissime était attendue sur le seuil par le Président de l'E. P. M. et le Dr Caillaud, Vice-Président. Le Prince est arrivé à 9 heures 35, accompagné du Général Roubert, premier Aide de camp du Prince Souverain, et de M. Paul Noghès, Son Secrétaire particulier. Il a été conduit à l'estrade qui avait été aménagée à Son intention. L'entrée de Son Altesse Sérénissime a été saluée par l'exécution de l'*Hymne Monégasque* écoutée debout par toute l'assistance. Après avoir pris place, le Prince a invité le Président et le Vice-Président de l'E. P. M. à s'asseoir à Ses côtés, ainsi que le Général Roubert et M. Paul Noghès.

La représentation a aussitôt commencé. On a applaudi le jeu délicat de M<sup>lle</sup> Odette Synave, soliste des Concerts de Monte-Carlo, M<sup>me</sup> Hélène Onda, soliste de S.A.S. le Prince de Monaco, M<sup>lle</sup> Lutscher, de l'Opéra-Comique et des Concerts de Monte-Carlo, enfin le grand virtuose René Benedetti, l'un des plus jeunes et des plus célèbres maîtres du violon. Le piano d'accompagnement était tenu par M. Florian Weiss, Chef de chant de l'Opéra de Monte-Carlo.

Grâce à l'activité et au dévouement du Vice-Président Albert Gaillard, la partie sportive a revêtu, cette année, une importance exceptionnelle et c'est à un véritable gala des armes que les invités de la Société monégasque ont eu le privilège d'assister. Les assauts alternaient avec les morceaux de concert.

On a d'abord eu le régal d'une démonstration de fleuret donnée par le maître Remay, professeur à Joinville, champion des Maîtres militaires aux 3 armes, et le maître Abrachy, du 24<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs alpins et de l'E. P. M. Venait ensuite un assaut d'épée entre M. Hostalier, du Sporting Club de Paris, et M. Semeria, de l'E. P. M. Cette rencontre était immédiatement suivie d'un assaut entre le grand champion amateur Armand Massard, de la salle Baudry, et Louis Prat, de l'E. P. M. Enfin un match en 15 touches mettait aux prises le maître Dodivers, professeur à l'École de Joinville et au Cercle militaire, champion de France toutes catégories 1922 et 1924, et M. Piot, la révélation du dernier tournoi de Nice. Ce match, arbitré par M. Péliissier du Besset, s'est terminé par la victoire du maître Dodivers par 15 touches à 8.

S. A. S. le Prince Pierre Se retira à la fin du concert, non sans avoir gracieusement félicité le Président, les Vice-Présidents, en particulier M. Albert Gaillard, et leurs collaborateurs.

Reconduite jusqu'à Sa voiture, Son Altesse Sérénissime a été respectueusement saluée par les dirigeants de la Société.

Le bal a commencé ensuite et s'est prolongé jusqu'à 2 heures du matin.

#### SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Etudier et définir Charles Péguy était une tâche délicate ; M. Jérôme Tharaud a trouvé, dans la clarté de son talent d'observation et dans les souvenirs de l'amitié de jeunesse qui le lia à son compagnon d'études de l'École Normale, l'expression des traits essentiels de cet homme gardant, à travers la vie, les fraîcheurs d'une âme d'enfant, les élans d'un poète, la pensée profonde d'un mystique.

L'enfance de Péguy s'écoule heureuse, dans un milieu d'ouvriers, quartier de Bourgogne, à Orléans ; ses parents sont de modestes travailleurs ; il s'enorgueillit de ses origines comme un arbre mêlé à l'immense forêt humaine ; plus tard, de sa boutique parisienne où, chef d'un cénacle des plus actifs, il dirige et publie seul ses « Cahiers de la Quinzaine », pour un groupe d'abonnés qui sont pour lui des amis, il est l'animateur d'un intense mouvement intellectuel et social.

Il s'insurge contre la vieille expérience désenchantée, au profit des élans spontanés de l'âme juvénile.

Il s'élève aux conceptions heureuses d'une métaphysique naïve, où s'épanouissent l'espérance, les dons de la grâce divine et le culte éminemment français de la liberté ; il s'éprend et se satisfait de pauvreté et, continuant la tradition d'un Ignace de Loyola et d'un François d'Assise, restaure en lui la figure d'un chrétien du Moyen Age.

Saint Louis, Jeanne d'Arc sont parmi les saints avec lesquels s'unissent ses prières quotidiennes, les modèles où se complait sa poésie méditative ; il s'adapte enfin à un christianisme personnel où domine une confiante espérance, où Dieu le Père, de la Paroisse de Bourgogne, bon et souriant dans sa barbe blanche, s'entretient familièrement avec son enfant et lui dispense abondamment ses grâces spirituelles.

L'avenir, à travers l'œuvre touffue de Péguy, saura discerner et mettre en relief des pages animées d'une poésie et d'une pensée puissantes qui assureront sa mémoire, dans la parenté de Dante et de Villon.

L'âme de Péguy est difficile à traduire, mais elle revêt un éclat de jeunesse, une force de sincérité et d'optimisme qui créent son originalité. Sa vaillance pour la cause de la France et de la liberté s'affirme à la Marne ; il tombe frappé d'une balle au front ; il entre dans cette patrie mystérieuse à laquelle il avait voué son rêve ; son espérance et consacré le meilleur de son énergie.

S. A. S. le Prince Pierre assistait à cette causerie et a bien voulu joindre Ses félicitations aux applaudissements du public.

★★

La semaine dernière, à la conférence du mercredi, le Professeur Paviot nous a fait excursionner sur les côtes de la mer Egée, du Mont Athos aux îles de Mytilène, de Samos et de Rhodes.

De nombreuses légendes se rapportant soit à la mythologie soit à la fondation des monastères de la Montagne Sainte, ou à l'établissement des preux chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dans l'île de Rhodes ont agrémenté le voyage.

Nous avons été initiés à la vie ascétique des milliers de moines répartis dans les innombrables couvents de l'Athos, à leur recrutement religieux, à la sagesse des lois qui régissent leurs communautés depuis le premier siècle de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.

Une visite à Smyrne, patrie d'Homère, nous a donné un aperçu de l'Anatolie. C'est le débouché de l'Asie Mineure pour les merveilleux tapis d'Orient, la soie et les laines d'Angora.

Profitant d'une escale à Samos, nous remontons aux temps de Pythagore et d'Esopé dont les vies si différentes et si agitées nous sont agréablement contées ; puis le conférencier nous fait pénétrer dans la grotte de Patmos où nous retrouvons le souvenir de Saint Jean écrivain, dans un âge avancé, son admirable Évangile et son Apocalypse énigmatique.

Nous revoyons les moines chevaliers de Rhodes, français, italiens, espagnols, portugais, anglais, vivant en parfaite harmonie dans leurs « auberges » derrière leurs fortifications médiévales.

Des aperçus qui ne manquaient pas d'humour ont achevé de rendre très intéressante cette conférence que des vues appropriées et un film sur le Mont Athos ont illustrée.

Elle fut très applaudie.

Dans son audience du 15 mars 1927, le Tribunal Correctionnel a prononcé le jugement suivant :

P. P., maçon, né le 14 janvier 1902, à La Turbie (A.-M.) demeurant à Monaco. — Vol : huit mois de prison.

## LA VIE ARTISTIQUE

### THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Madame PAMPANINI  
dans *Madame Butterfly*

M<sup>me</sup> Pampanini, qui obtint un si brillant et si mérité succès en incarnant la Desdemona de l'*Otello* de Verdi, a paru très à son avantage dans *Madame Butterfly*. Le rôle de cette poupée d'un jaune d'ocre, grimaçante et nippone, aux gestes étriqués, assurément plus insupportable que séduisante, permit à M<sup>me</sup> Pampanini de faire apprécier la souplesse de son talent de comédienne et les précieuses qualités de son chant. Il est difficile de mieux interpréter la musique, sans caractère et quelque peu palustre, du Maître dont les amateurs de belles et distinguées inspirations délirent sans vergogne.

La voix étoffée de M<sup>me</sup> Pampanini, fraîche et de timbre ravissant, maniée toujours avec goût et de façon experte, procure à l'auditeur une joie d'autant plus exquise que la cantatrice chante la musique telle qu'elle est écrite. A force de justesse expressive, de grâce dans la sensibilité, d'aimable sobriété dans la manière d'émettre et de colorer le son, elle en arrive à donner du charme à des morceaux qui en sont totalement dénués.

Avec elle, le cri n'a plus rien de brillant ni de fatigant, amorti qu'il est par une sage retenue et un louable sentiment de la distinction. Et quel jeu intelligent !

La Madame Butterfly qu'a présentée M<sup>me</sup> Pampanini a ravi les spectateurs. Aussi fit-on grande fête à cette artiste de race. Depuis la tant magnifique et si parfaite Claudia Muzzio, on n'avait pas entendu, ici, une chanteuse comparable à M<sup>me</sup> Pampanini.

A. C.

### AU CONCERT CLASSIQUE

Le concert donné à l'occasion du Centenaire de Beethoven, et composé uniquement d'œuvres du sourd immortel, avait attiré une foule énorme. Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que le public ne reste jamais indifférent lorsqu'on offre à ses appétits d'art des ouvrages de haute et vaste magnificence musicale. Et ce qui prouve, aussi, qu'on a trop souvent tort de se défier de l'instinct qui le pousse irrésistiblement vers le beau. Nous pourrions rappeler que les symphonies de Beethoven, dont durant des années, seule, une élite fréquentant les *Concerts du Conservatoire* jouissait de la faveur de les applaudir, virent leur succès définitivement établi et consacré par la partie la plus populaire des habitués des *Concerts Padeloup*. Nous pourrions... Mais, tout cela est du passé.

En écoutant la symphonie suprême du maître des maîtres, invinciblement ces lignes de Wagner remontent à la mémoire : « La musique nous parle uniquement en

« éveillant en nous, avec la plus grande netteté et dans ses nuances les plus diverses, l'idée la plus universelle du sentiment obscur en lui-même. Prise en soi et pour soi, elle appartient à la catégorie du sublime, car sitôt qu'elle nous envahit, elle provoque l'extase suprême de la conscience de l'infini. »

La *Neuvième Symphonie*, qui clôt génialement le cycle glorieux des symphonies de Beethoven, est un tel chef-d'œuvre qu'il serait ridicule, de tenter même d'en célébrer les splendeurs. D'ailleurs, comment parler de cette merveille formidable et sans pair ? Beethoven, de qui, Mozart, après l'avoir entendu improviser prodigieusement sur le piano (il avait alors 17 ans), disait : « De celui-là le monde aura quelque chose à entendre. » — Beethoven a tant fait couler d'encre qu'à présent la matière est complètement épuisée.

Dire que Beethoven « a rendu à la mélodie son type « éternel et à la musique elle-même son âme immortelle » ; faire observer, qu'ayant exprimé les plus vastes pensées dans une forme d'une stable enrythmie, d'une confondante force de construction architectonique, Beethoven brisa cette forme, qui lui paraissait une chaîne, dans le dernier morceau de la *Neuvième* en faisant appel à la voix, proclamant ainsi l'indispensable supériorité du verbe ; répéter que « dans le poème de Schiller qu'il adapte à l'admirable conclusion de la « *Neuvième Symphonie*, il vit toute la joie de la nature « délivrée de la tyrannie de la mode », à quoi bon, maintenant ?

Contentons-nous de nous conformer à l'opinion générale d'hier, d'aujourd'hui et qui sera celle de tous les temps, à savoir que Beethoven, dans la *Symphonie avec chœurs*, a atteint les plus hautes cimes de la grandeur. Cette composition gigantesque fait masse à l'horizon musical comme une sorte d'Himalaya. Et c'est en considérant l'œuvre entière de Beethoven que l'on s'explique le mot de Baudelaire : « la musique creuse le ciel. »

Ne nous permettons pas d'imiter Gounod, lequel s'agenouillait après une magistrale exécution de l'incomparable symphonie au concert du Conservatoire ; car il est des manifestations de foi qui ne sont permises qu'aux grands dévots de l'art. Mais confions, humblement, à la chaleur de nos bravos le soin de confesser la sincérité de notre admiration, de traduire l'ardeur et la ferveur de notre enthousiasme.

M. Léon Jehin, heureux et fier de conduire le colossal chef-d'œuvre, déploya dans la direction orchestrale et vocale ses plus solides et ses meilleures qualités de chef. Nous ne pouvons mieux faire que d'associer aux éloges qui lui reviennent de droit et l'orchestre qui se surpassa et les chœurs qui ne faillirent pas à leur mission et Mmes Nina Kochitz, Yvonne Courso, MM. Georges Jouatte et de Mulder, auxquels incomba la tâche plutôt difficile de chanter les soli.

La *Neuvième* triompha splendidement. L'*Ouverture de Léonore n° 3*, la *Marche funèbre* de la *Symphonie héroïque* et un *Air de Ballet de Prométhée* précédaient l'ouvrage immense. Ces belles pages furent longuement applaudies par les auditeurs accourus en nombre pour fêter le centenaire du plus grand parmi les plus grands musiciens, — un de ces rares privilégiés qui montent si haut dans la lumière, qui entendent de si près les concerts ineffables des Chérubins et des Séraphins, et sont si avant dans l'Idéal qu'ils en arrivent à perdre toute personnalité humaine et deviennent des dieux.

A. C.

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

La troisième séance consacrée à l'audition des œuvres de M. Louis Abbiate, l'éminent Directeur de l'Ecole Municipale de Musique de Monaco, a eu lieu, dimanche soir, villa Josam, devant un public nombreux et compréhensif.

Au programme, la *Cinquième Sonate* pour piano, œuvre riche en contrastes et douloureusement pathétique, inspirée par les événements de 1914. Mlle Bousquet en a donné une interprétation d'une rare souplesse et d'une intelligence infiniment compréhensive.

M. Tenenbaum, virtuose de grand style et musicien d'une intelligence et d'un tempérament également remarquables, a exécuté les *Marines* pour violon, pièces très courtes, mais d'une écriture singulièrement raffinée ; puis la *Sonate* pour piano et violon qui lui valut, ainsi qu'au Compositeur, d'enthousiastes applaudissements.

Interim.

**AVIS**

Suivant acte enregistré en date du 13 novembre 1926, M. le Baron A. de SARDAGNA a sous-loué à M. F. COENÆS les locaux situés, 16, avenue de la Costa, à Monte-Carlo ; ceux-ci faisant l'objet d'un bail sous seing privé en date du 14 août 1925, et dûment enregistré.

**ADMINISTRATION DES DOMAINES**  
DE S. A. S. M<sup>te</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**UTILITÉ PUBLIQUE**

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif, en date à Monaco du vingt-trois février mil neuf cent vingt-sept, déposé aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrit ;

M. Marc-Marius-Emanuel CURTI, Chef du Service des Routes à la Société des Bains de Mer, et M<sup>me</sup> Juliette GIBELLI, sans profession, son épouse autorisée, demeurant ensemble à Monaco, section de Monte-Carlo ;

Ont vendu au *Domaine de S. A. S. M<sup>te</sup> le Prince Souverain de Monaco*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, son Administrateur ;

Une parcelle de terrain, située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, lieu dit « Ténao », d'une superficie de deux cents mètres carrés quatre-vingt-seize décimètres carrés, portée au plan cadastral sous les nos 243 p., 244 p. et 246 p., de la Section E, confinant du nord-est, M. Phaff ; de l'est, M. de Thézan ; du midi, M. Barriquant ; de l'ouest, le chemin du Ténao.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de vingt-huit mille cent trente-quatre francs quarante-centimes, ci ..... 28.134 fr. 40

La dite parcelle de terrain a été acquise en vue de la création du boulevard du Ténao, déclaré d'utilité publique par les Ordonnances Souveraines des vingt-neuf février et quatre novembre mil neuf cent vingt-quatre.

Les personnes ayant, sur la parcelle de terrain vendue, des privilèges ou hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées, à les faire inscrire au Bureau des Hypothèques de Monaco, dans le délai de quinze jours à compter d'aujourd'hui, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai sus indiqué, le prix de vente sera payé conformément à la loi, s'il n'existe aucune opposition au paiement.

Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent vingt-sept.

L'Administrateur des Domaines,  
CH. PALMARO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le sept mars mil neuf cent vingt-sept, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le seize mars même mois, vol. 214, n° 16, a été déposée ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco ;

M. André, fils de feu Philippe LORENZI, industriel, demeurant villa Lorenzi, corso Umberto, à Vintimille (Italie), a acquis :

De M. Pierre-Alexandre DARRACQ, ingénieur, Officier de la Légion d'honneur, demeurant villa du Midi, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco) ;

Une maison de rapport appelée *Villa des Acacias*, sise à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), entre le boulevard des Moulins, sur lequel elle porte le n° 18, et l'avenue des Fleurs prolongée sur laquelle elle porte le n° 19, élevée, sur le boulevard des Moulins, de trois étages sur rez-de-chaussée avec deux étages inférieurs, dont l'un formant rez-de-chaussée sur l'avenue des Fleurs, et caves, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie d'environ

quatre cent quatre-vingt-trois mètres carrés, porté au plan cadastral sous le n° 292 p. de la section D, confinant, dans son ensemble : au nord, le boulevard des Moulins ; au sud, l'avenue des Fleurs prolongée, primitivement avenue Horizontale ; à l'est, la Casa Emma dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Brégnat ; et, à l'Ouest, un escalier commun à la villa vendue et à divers, reliant le boulevard des Moulins à l'avenue des Fleurs prolongée.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de un million huit cent mille francs, ci..... 1.800.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent vingt-sept.

Pour extrait :  
(Signé :) ALEX. EYMIN.

**Premier Avis**

M. Antoine BRETAGNA a vendu à M<sup>me</sup> Geneviève de DOUHET trois voitures de place portant les numéros 142, 73, 131.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, 4, rue du Mont-Agel, Beausoleil.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Aux termes des Statuts de la Société Anonyme *Olmer* dressés, en brevet, par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les deux septembre et neuf décembre mil neuf cent vingt-six et déposés, après approbation, au rang des minutes du même notaire par acte du douze janvier mil neuf cent vingt-sept, M. Jules-Charles OLMER père et M. Roger-Emile OLMER fils, marchands-tailleurs, demeurant 19, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, ont apporté à la dite Société le fonds de commerce de marchands-tailleurs qu'ils exploitaient 19, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, comprenant la clientèle ou achalandage et le nom commercial ou enseigne avec tous accessoires généralement quelconques sous la seule réserve, à leur profit, du droit au bail des locaux où le dit fonds était exploité.

Les créanciers de MM. Olmer père et fils, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 24 mars 1927.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

**CRÉDIT MOBILIER DE MONACO**

**VENTE**

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

**Mercredi 6 Avril 1927,**

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans sa salle des ventes, 15, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de juillet 1926, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES  
**BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS**  
A MONACO

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Mardi 19 Avril 1927, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17 Avril 1926 ;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; quitus à donner à des Administrateurs ;
- 5° Situation des affaires sociales, extensions en cours et en projet ;
- 6° Application des bénéfices ; fixation du dividende ;
- 7° Ratification de nominations d'Administrateurs ;
- 8° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 9° Ratification du choix fait par le Conseil d'Administration pour trois exercices, de l'Administrateur-Délégué ;
- 10° Ratification de Conventions (Achat et cession de droits et propriétés) ;
- 11° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou sous-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 12° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

**Les Annales**

Beethoven, dont on fête le centenaire, a les honneurs des Annales, avec trois articles de Camille Mauclair, Henry Bordeaux et Georges Huisman. Lire dans ce numéro, un conte inédit de Tancred Martel, les rubriques habituelles et si goûtés d'Yvonne Sarcey, de Henry Bidou, G. de Pawlowski, Gustave le Bon, Gérard, Bauer, etc. Un supplément musical est joint à ce fascicule qu'on trouvera partout en vente : 1 franc.

**MINERVA**

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la Politique. — La mobilisation des femmes. — Inauguration de la « Bienvenue Française ». — Notre référendum : Les femmes devant le devoir électoral. — Un peu de mode pratique. — Les menus de Minerva. — Faut-il maigrir et comment? — La page sportive de la Femme. — Notre double page de Mode : Des robes et des chapeaux pour les premiers beaux jours. — Les livres. — L'éducation physique de la femme. — Le courrier des lectrices. — Notre nouveau roman : La Vestale du Gange par José Germain et E. Guérinon. — Concours littéraire permanent. — Les grandes vedettes de l'écran : Maurice de Féraudy de la Comédie-Française. Notre grand concours des plus beaux bébés (60.000 francs de prix). — Prix : 1 franc.

2, rue de Clichy — PARIS.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.

**ASSURANCES**

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL  
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

**LA FRANCE** =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837  
A PARIS, 14, rue de Grammont  
Capital social : 20 millions

**LA CONCORDE** =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905  
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare  
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU  
AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO  
— Téléphone (5-54). —

**ÉLECTRICITÉ**

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

**G. BARBEY**

Maison Principale SPRING PALACE 33, boul. du Nord  
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins  
**MONTE CARLO**

**Comptoir National d'Escompte DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de  
**250 millions** de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE-CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I<sup>er</sup>  
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

**CRÉDIT FONCIER DE MONACO**

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I<sup>er</sup> — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.  
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.  
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.  
Valeurs locales.  
Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

**ASSURANCES**

**Incendie - Vie - Accidents - Vol**

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

**L'Abeille**

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

**La Foncière**

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
ARUNES.

Comp<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

**La Préservatrice**

C<sup>ie</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

**BULLETIN**

DES

**OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 35225.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M<sup>e</sup> Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1927.